Nations Unies A/C.1/55/PV.5

Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Première Commission

5e séance

Mercredi 4 octobre 2000, à 15 heures

New York

Président : M. U Mya Than . . . . . (Myanmar)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 65 à 81 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale

M. Faessler (Suisse) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, de vous féliciter pour votre accession à la présidence. Je suis persuadé que la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies saura pleinement bénéficier de vos qualités, tant professionnelles que personnelles et que, sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès.

La Suisse attache une grande importance aux efforts de désarmement et de maîtrise des armements, efforts que nous considérons comme essentiels à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Mon pays est déterminé à appuyer toutes initiatives susceptibles d'apporter des résultats tangibles et réels en la matière, et à s'y associer. La Suisse a ratifié et mis en oeuvre intégralement et inconditionnellement tous les accords multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement. Nous invitons tous les États de la communauté internationale à faire de même, et cela dans les meilleurs délais. L'effort collectif pour la paix et la sécurité internationales se trouvera ainsi renforcé et cela contribuera à de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. Plus particulièrement, la Suisse exprime le voeu que tous les pays dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ratifient cet instrument et que tous les membres de la communauté internationale adhèrent sans délai et sans conditions au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Les progrès véritables dans les négociations du désarmement et de la maîtrise des armements nucléaires ont du mal à se réaliser malgré certains récents développements positifs. À ce sujet, je voudrais saluer la ratification du Traité START II et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par la Fédération de Russie. Nous nous réjouissons également de ce que la Conférence d'examen 2000 des Parties au TNP soit parvenue, même *in extremis*, à adopter une déclaration finale équilibrée. Dans cette déclaration finale, les puissances dotées d'armes nucléaires se sont notamment engagées à intensifier leurs efforts de désarmement nucléaire.

Toutefois, ces développements positifs n'ont pas permis de déboucher sur d'autres résultats tangibles. La Conférence du désarmement à Genève n'a pas pu réaliser un consensus sur son programme de travail. À cela s'ajoute l'incertitude quant aux intentions des États Membres de mettre au point et de déployer un système de défense nationale antimissile, décision qui risque de provoquer des réactions négatives de la part des autres États et de mettre en danger les accords de maîtrise des armements et de désarmements existants.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

À cet égard, nous saluons la récente décision du Président américain de reporter la décision sur le déploiement d'un tel système. Le Gouvernement suisse s'est toujours prononcé en faveur d'un accord entre les États-Unis et la Fédération de Russie qui tienne non seulement compte du traité bilatéral de 1972 limitant les systèmes antimissile mais prenne aussi en considération la stabilité du système de sécurité stratégique international.

La Conférence du désarmement est confrontée à un blocage. Cette année encore, elle s'est clôturée sans même que des négociations aient pu être entamées. En dépit des efforts des différents Présidents de la Conférence, efforts que nous saluons ici, il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur un programme de travail. Pour la Suisse, la priorité est d'entamer des négociations sans conditions préalables sur une convention interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires. La Suisse est également prête à traiter des autres questions en suspens et à entamer des négociations sur le désarmement nucléaire, la prévention de la course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité une fois que la Conférence aura défini l'objet précis de ces négociations et arrêté les mandats des négociations y relatifs. Étant donné l'importance et l'urgence d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la suite du processus multilatéral de désarmement nucléaire, il est impératif que la Conférence adopte un programme de travail au début de l'année prochaine.

Les documents élaborés sous la présidence de l'Ambassadeur Lint de Belgique et de l'Ambassadeur Amorim du Brésil, fournissent une base solide pour un consensus. Mon pays tient à assurer le Président en exercice, l'Ambassadeur Draganov de Bulgarie ainsi que son successeur, l'Ambassadeur Westdal du Canada, de son plein soutien dans toutes les consultations qu'ils vont mener à cet effet.

La Conférence d'examen du TNP qui s'est tenue le printemps dernier a été l'occasion de revoir en détail l'état du désarmement multilatéral et de la prolifération nucléaire. Les débats, lors de cette conférence, ont confirmé que le désarmement et la non-prolifération nucléaires restent deux enjeux majeurs de la sécurité internationale. Cependant, bien que les États nucléaires aient souscrit, dans la Déclaration finale, à des engagements plus contraignants il faut reconnaître que les objectifs de désarmement nucléaire, à vrai dire assez modestes, fixés en 1995 n'ont pas été atteints. Ce qui compte en dernier ressort c'est la réalisation concrète et sans délai des objectifs et principes fixés dans la Déclaration finale de la Conférence d'examen de 2000.

En ce qui concerne la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques, la Suisse se réjouit des progrès effectués dans le domaine des inspections industrielles et des normes de telles inspections. Nous saluons en outre l'accord réalisé sur les taux de concentration des mélanges des produits chimiques contrôlés. Ces décisions renforceront le pilier de la non-prolifération de la Convention. La Suisse poursuit ses efforts en vue de la solution d'autres questions en suspens dans ce domaine. La Suisse s'est notamment engagée en vue de la mise en oeuvre plus effective de l'article X sur l'assistance et la protection contre les armes chimiques, marquant ainsi également son engagement en faveur de l'universalisation de la Convention. Toutefois, un problème important demeure, celui de la destruction des armes chimiques. Nous espérons que la récente décision de modifier le calendrier de destruction aidera la Fédération de Russie à compléter la destruction de ses armes chimiques dans les délais impartis par la Convention.

L'interdiction des armes biologiques et bactériologiques est déjà stipulée dans la Convention sur les armes biologiques. Il s'agit à présent de compléter cette convention par des mesures spécifiques en vue d'accroître son efficacité. C'est dans ce but que la Suisse participe activement aux travaux du Groupe spécial sur les armes biologiques et bactériologiques à Genève. Ces négociations sont maintenant entrées dans une phase cruciale, l'objectif étant de les mener à bien avant la cinquième Conférence d'examen qui aura lieu à Genève en 2001.

Comme les Membres le savent, la Suisse est prête à accueillir à Genève le siège de la future organisation sur les armes biologiques. La candidature de Genève illustre toute l'importance que mon pays accorde à ces négociations. Nous allons prochainement soumettre une offre concrète et détaillée. Je puis assurer d'ores et déjà la Commission que l'offre de la Suisse sera généreuse, qu'il s'agisse des privilèges et immunités accordés ou de l'offre financière y afférente. Les autorités de mon pays prendront toutes les mesures nécessaires pour que cette nouvelle organisation puisse s'installer sans délai à Genève et bénéficier de conditions de travail optimales ainsi que de l'excellente infrastructure internationale de la ville.

Dans son rapport du millénaire, le Secrétaire général a mis l'accent sur l'importance de la protection des populations civiles et sur la sécurité des individus. La protection de l'être humain est au centre de son concept de sécurité. Nous devons en effet concentrer nos efforts sur la promotion de la sécurité humaine. Dans ce contexte, la prolifération et l'usage abusif des armes légères représentent une menace sérieuse nécessitant des mesures urgentes. L'accumulation excessive et le commerce illicite de ces armes non seulement menacent la paix et la sécurité dans de nombreuses régions du monde mais mettent aussi en danger le développement socioéconomique. La Suisse participe activement à l'action engagée pour pallier ce problème. Mon pays salue la décision des Nations Unies d'organiser en 2001 la Conférence sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects et a fait part de sa volonté de l'accueillir à Genève. Il est prêt à couvrir la différence de coût entre Genève et New York ainsi qu'à mettre à disposition les ressources nécessaires afin de garantir la participation aussi large et complète que possible à la Conférence.

Cette conférence est un événement central pour le développement, le renforcement et la coordination des efforts de la communauté internationale contre l'accumulation excessive et le commerce illicite des armes légères. La Suisse souhaite contribuer activement aux divers efforts déployés pour assurer le succès de cette conférence. À la première session du Comité préparatoire, la France et la Suisse ont distribué un document de réflexion sur un instrument légal international sur le marquage, l'enregistrement et le traçage des armes légères, le but de cet instrument étant d'améliorer la surveillance et le contrôle des flux d'armes légères.

Nos deux gouvernements proposent d'inclure dans le plan d'action de la Conférence un certain nombre de principes et objectifs en vue de l'élaboration d'une future convention sur l'identification et le contrôle des armes légères. Dans ce contexte, ils ont l'intention d'organiser vers le début de l'année prochaine, à Genève, un séminaire sur le marquage qui sera ouvert à toutes les parties intéressées.

Il va sans dire que le marquage des armes légères doit être accompagné d'autres mesures de transparence et de contrôle ainsi que de mesures de réduction de ces armes dans le cadre de la reconstruction postconflictuelle. Mon pays a l'intention de poursuivre ses efforts dans ce domaine et notamment d'organiser au cours de l'année prochaine un deuxième atelier consacré à une meilleure sécurité et à la surveillance des stocks d'armes légères et de petit calibre.

Enfin, la Suisse a lancé un projet pour la publication d'un annuaire sur les armes légères, projet auquel se sont associés un certain nombre d'autres États. Le premier volume de ce « Small arm survey », qui paraîtra au début de l'année prochaine sera non seulement un document de référence pour la Conférence internationale mais il mettra aussi en évidence les avantages d'un partenariat entre gouvernements, organisations non gouvernementales et chercheurs scientifiques.

La deuxième réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction s'est tenue à Genève du 11 au 15 septembre. Cette conférence a permis de faire progresser la mise en oeuvre de la Convention et a contribué à sensibiliser les États, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à la cause de l'interdiction des mines. L'oeuvre de l'universalisation de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel est bien avancée puisque pas moins de 138 États l'ont signée et que 107 l'ont ratifiée. Cependant, le chemin à parcourir reste encore long. Certains États, et non des moindres, n'ont pas encore adhéré à la Convention. Nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir l'universalisation de la Convention. Dans ce contexte, et afin de faciliter la ratification par les pays devant détruire des stocks importants de mines après avoir adhéré à la Convention, la Suisse a offert de former des spécialistes pour la destruction des mines antipersonnel.

La Suisse se félicite des récents progrès réalisés dans le cadre du processus intersessionnel qui s'est tenu au Centre international de déminage humanitaire à Genève et appelle tous les États à y apporter une contribution active en vue de la prochaine réunion annuelle des États parties, à Managua.

L'autre instrument important dans le domaine des armes classiques est la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. La Conférence d'examen de 2001 à Genève permettra d'évaluer la mise en oeuvre de la Convention et de ses Protocoles ainsi que d'examiner s'il existe des développements techniques

ou autres permettant de réduire les effets traumatiques excessifs et indiscriminés en rapport avec l'emploi de certaines armes classiques. À cet égard, la Suisse accorde une importance particulière à la problématique des bombes en grappe et d'autres munitions non explosées, et elle est prête à soutenir l'élaboration de nouveaux protocoles additionnels. Pour préparer et appuyer la Conférence d'examen en la matière, la Suisse est d'avis qu'il faudrait mettre sur pied un groupe d'experts. Enfin, fidèle à sa vocation humanitaire traditionnelle, la Suisse s'est engagée à identifier des méthodes pour réduire les souffrances des victimes de la balistique terminale. Mon pays a l'intention d'organiser l'année prochaine, en Suisse, un troisième atelier consacré à cette question.

Si l'on dresse un bilan des résultats des efforts entrepris dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement au cours de cette années, nous constatons que si les progrès dans le domaine des armes de destruction massive ont généralement été décevants, on observe en revanche un nouveau dynamisme dans les efforts de la communauté internationale en vue de protéger les populations civiles des effets dangereux ou de l'emploi aveugle de certaines armes classiques, telles que les mines antipersonnel ou les armes légères. La Suisse se félicite de la nouvelle attention portée par la communauté internationale à la dimension humanitaire et à la protection des populations civiles, qui est d'ailleurs dans la droite ligne de ce que l'on appelle communément « l'esprit de Genève ».

Cependant, ces efforts seront vains si les grandes puissances et d'autres États ne redoublent pas leurs efforts en vue de lutter pour une élimination complète, totale et vérifiable de toutes leurs armes de destruction massive. Pour mon pays, l'action des Nations Unies dans le domaine du désarmement nucléaire, et notamment les négociations au sein de la Conférence du désarmement à Genève, sont des éléments indispensables pour assurer la sécurité et la stabilité internationales.

M. Keita (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Mes félicitions s'adressent également aux autres membres élus du Bureau. Je saisis cette occasion pour vous assurer du soutien total de ma délégation dans l'exercice de votre lourde et exaltante charge.

Je voudrais enfin remercier M. Dhanapala pour ses observations édifiantes formulées à l'ouverture du débat.

À l'aube du troisième millénaire, l'une des tâches les plus urgentes à laquelle est confrontée l'humanité est de parvenir à libérer le monde de la peur face aux armes de destruction massive et de la menace que constituent les armes légères. Depuis la Déclaration du moratoire des États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) il y a deux ans à Abuja au Nigéria suite à l'initiative malienne d'aborder la question de la prolifération des armes légères et de ses conséquences sur les programmes de développement en Afrique, plusieurs actions spécifiques mais complémentaires ont été initiées par des États africains et diverses organisations internationales et non gouvernementales vers la recherche de stratégies de politiques de maîtrise de la circulation illicite et du contrôle de la détention illégale desdites armes par les populations civiles. À cet égard il est bon de rappeler une fois de plus la mise en place par la CEDEAO du Programme communautaire d'assistance en matière de sécurité et de développement (PCASED), organisme créé pour coordonner l'ensemble des activités prioritaires identifiées et mises en oeuvre pour atteindre les objectifs du moratoire.

Aussi, je voudrais, en ma qualité de pays assumant la présidence de la CEDEAO, faire part de quelques avancées positives en matière de désarmement dans la sous-région. En décembre 1999, les chefs d'État ont pris la décision (12/99) engageant tous les États membres de l'Organisation à créer des Commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères. Au Mali, cette commission a été créée et elle a déjà initié les activités suivantes : un projet de collecte d'armes en faveur du financement des activités de développement à Tombouctou; un programme d'information et de sensibilisation avec l'appui de la coopération technique belge sur l'ensemble du territoire; la création du registre des armes et la sécurisation de l'arsenal national; le contrôle des frontières pour lutter, avec les pays voisins, contre le trafic d'armes et le banditisme transfrontalier, enfin, le renforcement des capacité et la maîtrise des techniques d'information, d'éducation et de communication par l'organisation d'ateliers pour les membres de la Commission nationale et la société civile.

En Guinée-Bissau, un projet de collecte des armes au profit du financement des projets de dévelop-

pement a été élaboré par le PACSED, le Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement et le Bureau de l'ONU à Bissau en collaboration avec les autorités du pays et les représentants de la société civile. Ce projet a été soumis aux Nations Unies et aux autres bailleurs de fonds.

Au Niger, une « flamme de la paix » a été organisée à l'image de celle du Mali avec l'appui du Département des affaires de désarmement des Nations Unies. Une cérémonie similaire a été organisée au Libéria.

Au Sénégal, depuis l'installation du nouveau régime, le Gouvernement s'attelle au règlement de la question de la rébellion en Casamance avec ses voisins de la Guinée-Bissau et de la Gambie.

Outre la tenue d'un atelier de préparation du registre des armes légères et des banques de denrées nationales à Accra, le Ghana a abrité, en avril 2000, la Conférence africaine sur les enfants touchés par la guerre. Le Mali accueillera à la fin de ce mois la conférence régionale sur les armes légères.

S'agissant de la Mano River Union, elle regroupe trois pays : Guinée, Libéria et Sierra Leone dont la situation d'insécurité affecte dangereusement les relations politiques et les projets de société dans les trois États. Les actions de maîtrise de l'insécurité par ces États confrontés à des situations de crise sociale profonde peuvent contribuer à éclairer les différentes initiatives prises pour lutter contre la prolifération des armes légères dans la sous-région.

Pleinement engagé dans des actions en cours pour endiguer le fléau de la prolifération des armes légères, le Mali voudrait lancer un appel en vue d'un appui coordonné et accru en faveur des efforts régionaux en la matière : soutien aux moratoires, respect des embargos sur les livraisons d'armes et renforcement des contrôles. La prochaine conférence des Nations Unies de 2001 sur la question doit offrir à la communauté internationale l'occasion de prendre les mesures appropriées pour mettre fin à l'accumulation excessive de ce type d'armes. Elle doit aborder tous les aspects de ce problème et surtout privilégier les mesures de transparence.

La prorogation indéfinie du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, la signature et la ratification de bien d'autres traités touchant à des domaines importants du désarmement et la création de zones exemptes d'armes nucléaires sont un apport important dans l'établissement de la confiance et dans le désarmement nucléaire. La communauté internationale ne doit pas ménager ses efforts en vue de parvenir à l'universalisation du TNP, qui demeure à ce jour le socle fondamental du désarmement nucléaire. Le Mali invite les États qui n'ont pas encore adhéré au TNP à le faire dans l'intérêt de toute la communauté internationale.

La question du désarmement suscite aujourd'hui un intérêt particulier dans le monde d'une manière générale et en Afrique en particulier. Nous devons tirer le meilleur parti de cette situation pour faire avancer le programme de désarmement sur tous les plans, des armes de destruction massive aux armes légères et de petit calibre. Les États membres de la CEDEAO affirment à cet effet leur détermination à contribuer à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales en empêchant l'accumulation, la prolifération et l'utilisation excessive des armes légères et de petit calibre dans la sous-région, et ce en vue de créer un cadre propice au développement socioéconomique.

M. Holum (États Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite pour votre élection à la présidence de la Première Commission pour la session du millénaire. Soyez assuré de la coopération de la délégation des États-Unis pour appuyer vos efforts afin de mener nos travaux à un résultat positif.

Dans mes précédentes interventions ici même, j'avais dit quels devraient être les buts de la communauté internationale. J'avais également informé la Commission des progrès effectués par les États-Unis pour atteindre nos objectifs communs en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération. Aujourd'hui, alors que mon mandat est sur le point de s'achever, nous pouvons revoir avec quelque fierté les nombreuses mesures prises pour aller dans le sens de ces objectifs.

Il est particulièrement important pour nous tous de contenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Les États-Unis ont participé activement à une série de régimes. Nous avons ratifié la Convention sur les armes chimiques, et continuons d'appuyer fermement les négociations de Genève pour mettre en place le protocole à la Convention sur les armes biologiques.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, nous souhaitons que davantage soit fait, et plus rapidement. Mais nous sommes sur la bonne voie. Les États-Unis et la Russie ont détruit environ 25 000 armes nucléaires au cours de la dernière décennie et sont convenus que START III devrait nous amener à 80 % au-dessous de la quantité d'armes stratégiques déployées il y a une décennie.

Aux États-Unis, nous avons réduit nos stocks d'armes nucléaires stratégiques de près de 50 %, et d'autres types d'armes nucléaires de 80 %. Nos bombardiers lourds ont été mis hors de l'état d'alerte et nos forces stratégiques ne sont ciblées sur aucun pays. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a réduit de plus de 85 % le nombre d'armes nucléaires pour ses forces sous-stratégiques en Europe, et le temps de réaction d'avions à double capacité disponibles se mesure maintenant en semaines bien plutôt qu'en minutes.

Les États-Unis ont oeuvré avec la communauté internationale pour proroger indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À l'issue de la dernière Conférence d'examen du TNP, au printemps dernier, nous-mêmes et la Russie avons décidé de promouvoir une nouvelle coopération sur la stabilité stratégique, d'intensifier les discussions sur START III et sur le renforcement et la préservation du Traité sur les missiles antibalistiques (ABM). Nous avons également pris des mesures en vue de la création d'un centre commun d'échange de données sur l'alerte rapide et accepté de retirer 68 tonnes – 34 chacun – de plutonium de qualité militaire des programmes d'armes nucléaires de façon que ces armes ne puissent plus être utilisées à l'avenir.

Sur le long terme, les États-Unis ont dépensé plus de trois milliards de dollars pour aider la Russie et d'autres pays à supprimer plus de 500 missiles et bombardiers et faire en sorte que ces matériels nucléaires ne soient plus dangereux. Nous avons aussi coopéré avec ces pays pour placer l'excédent de matières fissiles sous contrôle international et rendre ces matières fissiles irréversiblement inutilisables pour les armes. Les États-Unis ont eux-mêmes retiré 226 tonnes de matières fissiles de leurs arsenaux militaires.

Nous avons également coopéré avec l'Ukraine, le Kazakhstan et le Bélarus et avons amené ces États à abandonner totalement les armes nucléaires. Nous avons négocié avec la Corée du Nord pour éviter que ce pays ne se retire du TNP et pour qu'il gèle sa production de plutonium. Nous sommes également satisfait de la décision de la Corée du Nord de maintenir un moratoire sur les essais de missiles en vol.

Les États-Unis continueront à aider les zones exemptes d'armes nucléaires à avancer vers les objectifs de non-prolifération et de sécurité régionale. Nous avons ratifié le protocole latino-américain et signé les protocoles africain et du Pacifique Sud. Avec les États parties au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires latino-américaine, près de 100 États non dotés d'armes nucléaires peuvent bénéficier des garanties négatives de sécurité de la part des cinq États dotés d'armes nucléaires.

De même, les États-Unis ont prouvé leur volonté de mettre fin a tout jamais aux essais nucléaires en étant les premiers à signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cela nous a permis de participer pleinement aux actions internationales en vue de préparer l'entrée en vigueur effective du Traité. Avec les conseils avisés et efficaces de l'ancien Président du Comité des chefs d'état-major, le général John Shalikashvili, nous étudions, avec les membres du Sénat des États-Unis, comment renforcer la ratification du Traité d'interdiction des essais nucléaires. En attendant, les États-Unis continueront de maintenir leur moratoire sur les essais nucléaires.

La Première Commission s'est souvent réunie après quelque événement important qui semblait offrir une occasion de progresser dans la voie de la maîtrise multilatérale des armements. En 1995, par exemple, nous étions optimistes et pensions que la prorogation indéfinie du TNP permettrait d'avancer vers la maîtrise multilatérale des armements. Les négociations fructueuses du Traité d'interdiction complète des essais justifiaient ces espoirs.

Aujourd'hui, nous nous réunissons quelques mois seulement après une Conférence d'examen du TNP fructueuse, dont certains avaient prédit qu'elle se déroulerait dans une atmosphère tendue. D'aucuns avaient même prédit le pire et laissé entendre que la viabilité du Traité lui-même était remise en question. Mais les parties aux TNP ont prouvé à la face du monde ce qui peut être réalisé lorsqu'elles mettent au premier rang les intérêts communs de sécurité. La Secrétaire d'État Albright voyait juste lorsqu'elle déclarait, le 24 avril dernier, qu'ensemble les parties au TNP

pouvaient aider à instaurer un monde plus sûr pour tous les peuples.

Sous la direction avisée et pertinente de l'Ambassadeur Abdallah Baali de l'Algérie, nous avons fait taire nos divergences et avons amené la Conférence d'examen du TNP au succès. Les États-Unis avaient espéré que la coopération exemplaire manifestée lors de la Conférence d'examen se serait répercutée dans d'autres domaines, notamment dans les négociations sur le protocole à la Convention sur les armes biologiques et la Conférence du désarmement. Jusqu'ici cela n'a pas été le cas.

Sept ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a adopté sa résolution de consensus appuyant des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins d'explosions nucléaires, et cinq ans depuis qu'un mandat pour ces négociations a été décidé. Ce consensus a été réaffirmé par l'ensemble de la communauté internationale il y a seulement deux ans à la session de 1998 de la Première Commission et par tous les États parties au TNP en mai dernier, à la Conférence d'examen du TNP.

Si la Conférence du désarmement avait entamé des négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles il y a cinq ans, ou même si elle les avaient reprises là où elles en étaient en 1998, lorsqu'elles avaient brièvement commencé, ces négociations auraient très bien pu être achevées maintenant. Nombre de membres de la Commission demanderaient de nouvelles mesures et ils s'appuieraient alors sur une base solide. Aujourd'hui, ces exigences ne reposent sur rien. Il n'y a plus guère d'incitation à examiner d'autres propositions pour la maîtrise multilatérale des armes nucléaires, aucun progrès n'est fait en ce qui concerne un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Qui plus est, certains États de la Conférence du désarmement continuent à contrecarrer les efforts menés par les différents Présidents pour trouver un terrain d'entente, bien que les États-Unis aient clairement fait savoir qu'ils étaient prêts à accepter un programme de travail de la Conférence qui établirait un organe subsidiaire pour examiner la question du désarmement nucléaire.

Certains États de la Conférence exigent que la Conférence entament des négociations sur la maîtrise des armes dans l'espace extra-atmosphérique comme prix à payer pour faire avancer le traité d'interdiction complète des matières fissiles, bien qu'il n'y ait aucune course aux armements dans l'espace et que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 interdise le stationnement d'armes de destruction massive dans l'espace. Ces États qui montrent du doigt notre initiative de défense nationale antimissile pour justifier les négociations de la Conférence sur l'espace extra-atmosphérique – et paradoxalement, parmi eux, certains dont les pratiques de prolifération ont aidé à faire de la défense nationale antimissile une priorité de premier rang – ont besoin de redescendre sur terre. Nos plans de défense nationale antimissile n'envisagent aucune activité qui aille à l'encontre de l'interdiction de placer des armes dans l'espace extra-atmosphérique, notamment celles incluses dans le Traité sur les missiles antibalistiques.

Le 1er septembre, le Président Clinton a annoncé qu'il laisserait la décision de déployer un système de défense antimissile à son successeur. C'était un choix difficile, et le bon choix. Nous mettrons ce temps à profit pour rencontrer nos amis de par le monde pour leur expliquer pourquoi nous pensons que la défense nationale antimissile est nécessaire et leur dire que la défense nationale antimissile telle que nous l'envisageons ne menacera pas, mais au contraire renforcera, la stabilité stratégique. Mais, le plus important pour la Première Commission et pour la Conférence du désarmement en particulier, c'est qu'il n'existe plus maintenant aucun raison remettre à plus tard les travaux de la Conférence. Il est temps d'entreprendre des négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles.

Les États-Unis continuent d'accorder la plus haute priorité à la lutte contre la prolifération de toutes les armes de destruction massive. Depuis cinq ans maintenant, la communauté internationale travaille assidûment pour renforcer la Convention de 1972 sur les armes biologiques interdisant la mise au point, l'acquisition et le stockage des agents bactériologiques et à toxines en tant qu'armes de guerre. Beaucoup a été réalisé au cours des négociations de Genève pour traiter les nombreuses questions qui doivent être réglées si nous voulons renforcer la Convention sur les armes biologiques. Nous devons continuer dans ce sens – aucun effort ne doit être épargné dans l'examen des incidences de ces questions. Pour le moment, cependant, aucune vue commune n'existe parmi les participants aux négociations sur la Convention des armes biologiques quant aux objectifs et à la réelle portée du protocole à cet instrument.

Les négociations sont enlisées, alors qu'elles devraient permettre de trouver des solutions pour renforcer la sécurité de tous les participants. Nous devons, par exemple, améliorer la transparence, au travers de déclarations pertinentes et sensées et d'une activité sur le terrain. Néanmoins, il ne faut pas que les négociations puissent entraver la capacité de quelque État que ce soit à se défendre contre ceux qui feraient fi des normes internationales interdisant l'emploi armes biologiques, ni priver aucun d'entre nous de sa capacité de progresser dans le domaine technologique pour le bien de l'humanité tout entière. Nous ne devons pas non plus détourner ces négociations de leur but et les mener dans une direction opposée à la mise en œuvre des instruments sur la non-prolifération. Les Nations Unies ne permettront pas qu'une telle situation se produise.

On pourrait se demander comment la communauté internationale peut obtenir tant de succès en certaines instances et si peu dans d'autres. Parfois nous avons fait preuve de bon sens en mettant les intérêts communs de sécurité au premier plan, mais à d'autres moments les positions de certains États se sont durcies en faveur d'objectifs irréalistes qui bloquent les progrès et détournent l'attention des questions essentielles.

C'est seulement par la coopération que nous atteindrons nos objectifs communs. La Convention sur les armes chimiques, les négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les Conférences d'examen de 1995 et de 2000 témoignent de ce que nous pouvons faire lorsque nous travaillons pour un objectif commun, tout en exerçant notre droit souverain à déterminer nous-mêmes la politique propre à renforcer notre sécurité nationale. Cependant, la dimension de sécurité de la maîtrise des armements semble parfois oubliée; la base commune entre sécurité collective et sécurité souveraine nous échappe. Des attentes irréalistes vont à l'encontre des approches de bon sens qui pourraient nous faire avancer vers la réalisation de nos objectifs mutuels. La maîtrise multilatérale des armements devient une lutte dont les résultats s'annulent entre les intérêts compétitifs économiques ou politiques, au lieu d'une entreprise qui serait profitable à tous les États en matière de sécurité.

Ensemble, nous devons aller de l'avant et entretenir la bonne volonté engendrée par la Conférence d'examen du TNP. Pour notre part, nous prenons au sérieux le délai envisagé pour l'établissement d'un traité d'interdiction de production de matières fissiles et auquel fait référence le Document final de la Conférence d'examen du TNP. Nous voulons terminer les négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles dans les cinq ans à venir. Nous continuerons de faire tout notre possible pour prendre de nouvelles mesures dans le processus du désarmement nucléaire. Et, sur la base du Document final de la Conférence d'examen du TNP, nous devons également chercher à progresser dans d'autres domaines.

J'ai mis l'accent aujourd'hui sur deux éléments que j'avais évoqués l'année dernière comme faisant partie d'un « ordre du jour renouvelé ». Nous pouvons certainement cerner de nouveaux domaines où nos intérêts coïncident. Cependant, nous n'atteindrons jamais le haut de l'échelle si nous n'arrivons pas à franchir les premiers échelons. Notre vaste ordre du jour sur la maîtrise des armements devrait être complété. Il s'agit non seulement du traité d'interdiction des matières fissiles et du protocole à la Convention sur les armes biologiques, mais du renforcement de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'amélioration des contrôles et de la transparence des matières fissiles, de l'examen de la question de la prolifération des armes légères, de la promotion de mesures régionales de confiance et de la négociation, au sein de la Conférence du désarmement, d'une interdiction sur le transfert des mines antipersonnel.

Malgré de profondes et persistantes divergences, les relations de travail entre les participants à la Conférence d'examen du TNP ont permis de renforcer cet instrument. Nous devons maintenant, tous ensemble, mettre en pratique les importantes conclusions détaillées dans le Document final de la Conférence d'examen. Faisons régner l'esprit de coopération qui nous a guidés pendant la Conférence et oeuvrons ensemble pour servir notre objectif commun d'un monde plus sûr et plus stable. Faisons en sorte que les premières années du nouveau millénaire soient meilleures que les dernières années du précédent.

M. Martynov (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre élection à votre important poste. Nous sommes particulièrement heureux de voir le représentant d'un pays qui a pris d'importantes décisions sur des questions complexes relatives à la paix et à la sécurité internationales et au désarmement guider nos travaux durant la présente session. Nous sommes certains que, sous votre direction, nous serons en mesure de réaliser des compromis indispensables pour résoudre les questions inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission.

Soyez assuré de la pleine coopération de la délégation du Bélarus.

À nos yeux, la paix et la sécurité internationales ainsi que le désarmement ne s'obtiennent pas gratuitement. Nous avons toujours considéré que la paix et la sécurité internationales tout comme le désarmement sont des domaines dans lesquels nous devons apporter notre contribution. Pour nous, il ne s'agit pas d'une question de principe abstrait mais de la décision concrète de contribuer à une cause commune.

Au seuil d'une nouvelle ère, il est de coutume de faire un bilan, et je m'attacherai donc à deux points. D'abord, mon pays a fait le sacrifice sans précédent d'un tiers de sa population – la vie de ses meilleurs fils et filles – pour parvenir à la victoire commune des nations unies contre les nazis au cours de la Seconde Guerre mondiale. Puis, lorsque l'effondrement de l'Union soviétique a fait craindre l'effondrement simultané du contrôle des arsenaux nucléaires d'une super-puissance et lorsque quatre nouveaux États dotés d'armes nucléaires sont apparus, le Bélarus a été le premier a déclarer son renoncement inconditionnel à cet arsenal nucléaire et à adhérer sans condition au Traité sur la non prolifération des armes nucléaires (TNP). Ainsi, la prolifération nucléaire dans la zone postsoviétique a été évitée.

L'an 2000 a été important sur le plan des nouvelles contributions concrètes du Bélarus au renforcement de la sécurité régionale et mondiale. Le Bélarus a adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et est devenu la première nation au monde à ratifier l'Accord sur l'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, signé moins d'un an auparavant à Istanbul. Le Bélarus est devenu membre à part entière du Groupe des fournisseurs nucléaires, l'un des piliers des régimes de contrôle des exportations internationales. Je saisis cette occasion pour remercier tous les membres de ce groupe de leur appui. Cette année, le Bélarus a oeuvré en tant que Président de la Conférence du désarmement, et a fait de son mieux pour aider cette instance à sortir de sa léthargie. Avant la présente session de l'Assemblée générale, le Bélarus a déposé ses instruments de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Protocole IV à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatique excessifs ou comme frappant sans discrimination.

À l'orée du troisième millénaire, nous ne devons épargner aucun effort pour instaurer un monde sûr pour tous les Membres des Nations Unies. C'est pourquoi nous estimons que l'Organisation devrait continuer à centrer son action et son attention sur la réduction de la menace nucléaire et l'élimination du déséquilibre déstabilisateur dans le domaine des armes classiques. Telle a été l'approche observée cette année à la Conférence d'examen de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au cours de laquelle les participants ont adopté un programme de nouvelles mesures dans le domaine du désarmement nucléaire et ont réaffirmé les principes et objectifs de la non-prolifération nucléaire.

L'augmentation du nombre des États participant au TNP, qui est passé à 187, et la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par de nombreuses nations importantes témoignent des politiques cohérentes de ces États dans le domaine de la sécurité nucléaire. Le Bélarus est convaincu que les garanties équitables et juridiquement contraignantes doivent être étendues à tous les États non dotés d'armes nucléaires. Chacun de ces États a contribué de façon significative à maintenir la stabilité et la sécurité internationales en renonçant à l'option nucléaire.

Nous sommes convaincus également de l'importance que revêt pour le régime de non-prolifération nucléaire l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et nous demandons instamment l'ouverture de négociations sur cette question.

Le renforcement de la sécurité commune au niveau international doit être assuré par une action régionale afin d'accroître l'efficacité de la maîtrise universelle des armements et des mesures de confiance. L'initiative lancée par la République du Bélarus en vue d'établir une zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale et orientale serait, nous en sommes certains, de l'intérêt de la sécurité aux niveaux européen et mondial ainsi que de celui, à long terme, de tous les États européens. Nous ne devons pas laisser échapper l'occasion historique fournie par les transformations géopolitiques survenues au début des années 90. Le retrait des armes nucléaires du territoire de la région, dont j'ai déjà parlé, et l'actuel statut des États d'Europe centrale et orientale exempts d'armes nucléaires devraient être consolidés au moyen d'engagements juridiquement contraignants. Il est évident qu'une telle entreprise commune stimulerait vi-

vement la mise sur pied d'un véritable système de sécurité pour toute la famille des nations européennes. Certes, il est également évident à nos yeux qu'en raison de la situation actuelle la majorité de nos partenaires européens peuvent hésiter à réagir positivement à une telle proposition. À cet égard, la délégation du Bélarus entend continuer à rechercher un consensus sur cette question, à la présente session et ailleurs.

Nous sommes conscients que le maintien de la parité stratégique et de l'équilibre des forces dans le monde constitue l'élément central de la sécurité. À cet égard, la préservation et le respect du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques (ABM) est la base logique permettant de maintenir cette stabilité mondiale. Toute violation de celle-ci pourrait avoir des conséquences extrêmement dangereuses et réduire à néant la structure des accords internationaux existants. Nous nous exprimons donc de nouveau à la présente session de l'Assemblée générale en tant que coauteur du projet de résolution sur les missiles antibalistiques.

La transparence dans le domaine du désarmement est la base de la confiance entre les États et l'une des composantes essentielles de la réalisation des régimes de désarmement et de non-prolifération existant pour ce qui est des armes nucléaires et classiques. Il convient de préciser à ce propos que le Bélarus envoie régulièrement les données requises au Registre des armes classiques des Nations Unies et respecte scrupuleusement ses obligations en fournissant annuellement des informations à tous les autres régimes de non-prolifération.

Outre les armes nucléaires, d'autres types d'armes de destruction massive constituent une grave menace et doivent donc faire l'objet d'une attention constante. L'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et biologiques est un pas en avant vers l'élimination de cette menace létale contre l'humanité. Nous attendons avec espoir d'autres mesures dans ce sens et la fin des négociations sur le Protocole de vérification à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction.

Outre le fait d'éliminer les armes de destruction massive existantes, il convient tout autant de prévenir la mise au point de nouveaux types de ces armes. Le Bélarus pose comme principe qu'il convient de créer un mécanisme pour empêcher toute mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive. Cette option est sans nul doute plus opportune et moins coûteuse que celle consistant à créer des arsenaux de nouveaux types de ces armes à seule fin de les éliminer par la suite. Les propositions avancées par le Bélarus sur cette question découlent d'une approche préventive faisant l'objet d'une grande attention et sur laquelle les Nations Unies fondent beaucoup d'espoirs. Il serait déraisonnable au départ de créer un monstre dans le but de l'apprivoiser. L'histoire a déjà prouvé qu'une telle évolution est loin d'être efficace et qu'elle est dangereuse. De nouvelles approches, de nouvelles solutions, notamment dans les domaines du désarmement nucléaire, de l'interdiction des armes de destruction massive et de la mise au point de nouveaux types de ces armes doivent devenir les objectifs essentiels de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement.

J'ai déjà évoqué les changements intervenus en Europe au début des années 90. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la délégation de l'Allemagne qui a célébré hier le dixième anniversaire de la réunification de ce pays, rendue possible grâce à ces changements. La réunification de l'Allemagne a été un facteur important pour le renforcement de la sécurité et des relations de bon voisinage en Europe.

Enfin, je voudrais exprimer l'espoir qu'au XXIe siècle l'humanité oeuvrera pour débarrasser notre planète de toutes les armes de destruction massive. À cet égard, l'élaboration et la mise en place d'un code de paix, de confiance mutuelle et de sécurité constitueraient les bases universelles d'une interaction et d'une coopération entre les nations et les États dans un esprit de respect mutuel et de recherche de solutions aux questions litigieuses par des moyens exclusivement pacifiques.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je vous vois diriger cette importante Commission dont vous conduirez, j'en suis convaincu, les travaux à la satisfaction de tous. À vous-même et aux autres membres du Bureau je voudrais, à cette occasion, adresser les félicitations les plus chaleureuses de la délégation algérienne et vous assurer de notre disponibilité et de notre pleine coopération pour le succès de nos travaux.

Je voudrais également rendre un hommage appuyé à votre prédécesseur, mon ami M. Raimundo Gonzalez du Chili, pour la manière remarquable avec

laquelle il a dirigé les travaux de la Commission lors de la session précédente.

Mes sincères remerciements vont enfin à M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmements, pour son dévouement à la cause du désarmement ainsi qu'à mon compatriote M. Abdelkader Bensmail, qui partira bientôt à la retraite après une vie active entièrement consacrée au désarmement.

Nos présents travaux se tiennent au lendemain du Sommet du millénaire qui aura constitué pour tous les peuples du monde et pour l'Organisation qui nous rassemble un moment fort en ce qu'il aura, entre autres, offert aux dirigeants du monde l'occasion de prendre l'engagement solennel de n'épargner aucun effort pour délivrer l'humanité du fléau de la guerre et d'éliminer les dangers posés par les armes de destruction massive.

Leur puissant message est venu conforter les résultats historiques – dont un projet de résolution s'en félicitant sera présenté par l'Algérie – qui ont été obtenus lors de la sixième Conférence d'examen des États Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) au cours de laquelle, pour la première fois, les États nucléaires se sont engagés de manière non équivoque à procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires.

Maintenant que cet engagement a été publiquement fait il doit être suivi d'application et nous tous devons faire en sorte qu'il en soit ainsi. Nous tous devons également nous employer à maintenir l'élan et à faire en sorte que les mesures décidées ne demeurent pas de vaines promesses et qu'ici, à Genève et ailleurs, elles se traduisent sans retard en actes. La déclaration que vient de faire le chef de la délégation américaine, M. Holum, est, à cet égard, plutôt encourageante.

Cela étant, malgré l'euphorie légitime dans laquelle nous baignions le jour de la clôture de la Conférence, nous étions conscients que tout n'était pas dit et que beaucoup restait à faire. Nous savions que si nous avions réalisé des compromis inespérés et des progrès qui nous avaient à certains égards surpris, certains des écueils que nous avions peut-être habilement contournés n'avaient pas pour autant disparu et que les divergences qui empêchaient jusqu'à l'adoption par la Conférence du désarmement de son programme de travail persisteraient parce qu'elles nous semblaient, en tout cas à terme, irréconciliables.

Nous étions d'autant plus fondés à le penser que nous étions conscients que la Conférence d'examen n'avait pas pour vocation ni pour ambition de régler tous les problèmes de désarmement nucléaire.

Maintenant qu'une éclaircie passagère est apparue concernant le déploiement par les États-Unis d'Amérique d'un système de défense antimissile et que la tension naguère fort vive est quelque peu retombée, nous espérons que les uns et les autres nous saurons trouver le nécessaire compromis.

À ce propos, ma délégation voudrait, ici, rappeler la déclaration qu'elle a faite au nom du Groupe des 21 la semaine dernière à la Conférence du désarmement, regrettant que cette dernière en tant qu'unique instance de négociations multilatérales en matière de désarmement, se soit encore révélée incapable de s'entendre sur un programme de travail en raison de la position intransigeante de certains États nucléaires concernant les questions relatives au désarmement nucléaire et à la prévention de la course aux armements dans l'espace.

Elle avait également souligné que le désarmement nucléaire demeurait la question prioritaire de la Conférence et qu'il fallait établir un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Elle avait enfin indiqué que l'espace extra-atmosphérique étant le patrimoine de l'humanité, la prévention de son utilisation à des fins militaires était urgente et avait appelé les États parties au Traité ABM à respecter leurs engagements.

Les résultats positifs obtenus lors de la Conférence d'examen du TNP devraient, de notre point de vue, faciliter l'ouverture de négociations au sein de la Conférence du désarmement pour l'élaboration d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et efficacement vérifiable interdisant la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires sur la base du rapport du coordonnateur spécial et du mandat qui y figure, laquelle ouverture des négociations devrait être suivie de garanties de non utilisation, en quelque circonstance que ce soit, de l'arme nucléaire contre tous les autres États qui n'en sont pas dotés, à travers un instrument juridiquement contraignant liant toutes les puissances nucléaires.

Dans le même ordre d'idées, il convient de rappeler qu'en vue de mettre fin à la situation de paralysie dans laquelle se trouvait la Conférence du désarmement, l'Algérie avait fait, le 30 juillet 1999, à Genève, des propositions concrètes visant à la création d'un

comité spécial sur le désarmement et d'un comité spécial sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ces propositions gardent, de notre point de vue, toute leur pertinence et mériteraient d'être de nouveau examinées.

Cela étant, tout n'est pas sombre sur le front du désarmement puisque le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, signé par plus de 150 pays, continue d'engranger des ratifications et se rapproche inexorablement du nombre de ratifications qui lui permettra d'entrer en vigueur. Je voudrais, à cette occasion, rappeler que mon pays entend ratifier ce traité dans des délais rapprochés.

De la même manière, et nous en réjouissant, les zones exemptes d'armes nucléaires créées par les quatre Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Pelindaba et Bangkok, couvrent aujourd'hui plus de 100 pays. À cet égard, ma délégation voudrait saluer les efforts entrepris par le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ainsi que ceux de la Mongolie qui s'est déclarée exempte d'armes nucléaires. Elle espère que les zones à risques, comme le Moyen-Orient et l'Asie du Sud, finiront elles aussi par être érigées en zones exemptes d'armes nucléaires.

De ce point de vue et du fait de la proximité et de la densité des liens entre l'Afrique et le Moyen-Orient, nous ne pouvons qu'exprimer notre grave préoccupation face à l'absence de progrès concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette dernière région. À ce titre, l'Algérie fait pleinement sienne la position exprimée par les États parties lors de la dernière Conférence d'examen du TNP appelant Israël à adhérer à ce dernier et à soumettre ses installations nucléaires aux garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AEIA).

Je voudrais enfin exprimer notre appui à la proposition du Secrétaire général de l'ONU de convoquer une conférence internationale pour identifier les moyens d'éliminer les dangers nucléaires ainsi que notre déception devant l'absence d'accord concernant l'objectif et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Dans un monde qui s'emploie à réaliser une mutation qualitative des rapports internationaux alors que les avancées scientifiques et technologiques renforcent sans cesse le pouvoir de l'homme sur la nature, l'atome doit pouvoir désormais devenir exclusivement un vecteur de bien-être. Aucun obstacle ne devrait donc être mis à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le domaine du développement économique.

Compte tenu de ses options fondamentales, l'Algérie a choisi de développer la recherche pour une utilisation pacifique de l'énergie nucléaires dans divers domaines d'activités socioéconomiques. La qualité et le niveau des relations que l'Algérie a, à cet égard, développé ces dernières années avec l'AIEA tant dans le domaine d'application de garanties à ses deux réacteurs de recherche et de production de radios isotopes que dans celui de l'assistance et de la coopération technique illustrent bien l'engagement déterminé de mon pays envers les objectifs de l'Agence et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

En matière de désarmement, l'Algérie qui, dans son aire géographique, est le pays qui consacre la plus faible part de son PIB aux dépenses de défense nationale souscrit pleinement à l'option fondamentale de la sécurité de tous les États dont la promotion passe nécessairement par la réalisation du désarmement nucléaire d'abord, l'élimination des autres armes de destruction massive ensuite, et enfin, par la réduction progressive et équilibrée des armements classiques tant au niveau mondial qu'au niveau régional.

Nous considérons dans le même temps que les armes classiques doivent, tout autant que les autres types d'armements, retenir l'attention de la communauté internationale, surtout quand ces armes, à travers des trafics illicites, approvisionnent des réseaux terroristes dont l'objectif est de déstabiliser les États, d'attenter aux valeurs de la démocratie et de terroriser les populations civiles. C'est pourquoi ma délégation a, dès le départ, pris une part active au processus préparatoire à la tenue, en 2001, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et a avancé des propositions constructives. Ma délégation voudrait rappeler à cet égard la portée de cette conférence telle que définie par la résolution 54/54 V, adoptée à la précédente session et exprimer son soutien à l'Ambassadeur Dos Santos du Mozambique. Les consultations que nous aurons en marge des travaux de la Commission seront, nous l'espérons, fructueuses afin que nous puissions aborder la

deuxième session, en janvier 2001, avec les meilleures conditions de succès.

La conception de la sécurité internationale qui a prévalu jusqu'ici envisageait un centre jouissant de la prospérité économique et une périphérie soumise à l'incertitude économique, à l'instabilité et à l'insécurité a montré toutes ses limites car elle renferme beaucoup d'incertitudes et est grosse de périls. Ainsi, il nous paraît impératif de réexaminer la question de la sécurité à travers une approche multidimensionnelle où l'aspect militaire est à envisager parallèlement aux autres priorités, notamment celles liées au développement économique et social. Une approche qui appréhenderait de manière globale et simultanée l'ensemble des nouveaux défis et des nouvelles menaces transnationales auxquelles se trouve confronté la communauté internationale.

Aussi l'Algérie plaide-t-elle, au niveau des espaces naturels auxquels elle appartient, pour une approche globale et intégrée de la sécurité et du développement et en faveur du dialogue et de la concertation pour le règlement des conflits. Au Maghreb arabe, elle a soutenu le Plan de règlement Nations Unies/Organisation de l'Unité africaine (OUA) et les accords de Houston acceptés par le Maroc et le Front Polisario pour permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination à travers un référendum libre, régulier et en dehors de toute contrainte.

En Afrique, l'Algérie s'est pleinement investie en tant que Président actuel de l'OUA et en tant qu'État africain dans le règlement des conflits afin que le continent consacre les maigres ressources dont il dispose au développement et à la reconstruction.

En Méditerranée, l'Algérie oeuvre à l'instauration d'une ère de solidarité qui réponde aux aspirations des peuples des deux rives. Les mécanismes de concertation et de consultation mis en place à travers le processus de Barcelone5+5 et le Forum méditerranéen ont ouvert de nouvelles perspectives visant à promouvoir un cadre global permanent de paix, de prospérité et de coopération mutuellement avantageux. Elle continuera d'appuyer toutes les initiatives qui visent à promouvoir le partenariat euroméditerranéen au bénéfice des peuples des deux rives.

Le processus de Barcelone, initié il y a deux ans, a précisément pour ambition de promouvoir un ordre méditerranéen rénové à même de consolider la stabilité et la prospérité et de favoriser les processus démocratiques et les réformes économiques entreprises par nombre de pays de la région et de parvenir à l'instauration d'un partenariat véritable fondé sur l'équilibre des intérêts et le respect des différences. C'est dans ce cadre qu'elle se propose de présenter de nouveau un projet de résolution intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée ».

Au moment où la Première Commission entame ses travaux, nous estimons qu'elle doit continuer à centrer son attention sur les questions de désarmement et de sécurité internationale dont elle est saisie. Elle doit cependant le faire en tentant de rationaliser ses travaux. Si des progrès ont été réalisés dans ce sens, nos efforts doivent tendre encore et davantage à l'obtention de meilleurs résultats. Nous sommes prêts, en ce qui nous concerne, à examiner de manière positive toute proposition allant dans cette direction, et en particulier la possibilité en cas d'accord général de soumettre nos propositions et les projets de résolution sur une base biennale.

La question du débat thématique dont l'utilité est à prouver à la lumière du déroulement des dernières sessions mérite d'être réexaminée dans le sens où ce débat devra se concentrer sur les projets de résolution et non conduire à la répétition du débat général.

Le dernier aspect que ma délégation voudrait aborder a trait à la composition des groupes d'experts chargés d'examiner un certain nombre de questions. Trop souvent nombre de pays en sont en effet exclus alors que d'autres sont représentés de manière permanente. Cette manière de sélection devrait être revue surtout lorsqu'il est question de désarmement et de sécurité internationale. Tous les États sont également concernés et intéressés. Il n'y a pas de pays plus intéressés que d'autres. Nous osons espérer que le Département des affaires de désarmement saura remédier à cette situation et faire en sorte que le critère de la représentation équitable ne se transforme pas en représentation permanente.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection au poste de Président et de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre tâche. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. De même, nous sommes heureux d'accueillir ici le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, et ses collègues. Nul doute que toutes les délégations, avec

l'aide du Secrétariat, feront de leur mieux pour que, sous votre direction, les travaux de la Première Commission soient couronnés de succès.

La présente session de l'Assemblée générale, inaugurée par les dirigeants des États Membres, ont établi des normes élevées de responsabilité. Le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a déclaré au Sommet du millénaire :

> « Le nouveau siècle des Nations Unies doit devenir et doit s'inscrire dans l'histoire comme une période de désarmement réel » (*A/55/PV.3*).

Il doit également évoluer, a-t-il ajouté, en un millénaire de stabilité effective. D'une façon générale, cela dépendra des décisions qui seront prises dans les instances multilatérales, notamment à la Première Commission.

Les précédents orateurs ont déjà souligné, à juste titre, une certaine contradiction inhérente à l'étape actuelle du processus de désarmement. Les tendances opposées sont évidentes. L'une de ces tendances va vers la réduction des armes nucléaires stratégiques tout en préservant et en renforçant le Traité sur la limitation des missiles antibalistiques (ABM) en tant que pierre angulaire de la stabilité stratégique, vers la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et la mise en place de nouveaux mécanismes de désarmement en tant qu'élément essentiel de la structure globale de la sécurité internationale. L'autre tendance va vers une révision de tout ce qui a été réalisé dans le domaine de la limitation et de la réduction des armements, en premier lieu les armes stratégiques, l'érosion des fondements de la non-prolifération, le rejet des efforts de coopération pour maintenir la sécurité internationale et la primauté de l'exclusivité et de la force militaire.

La Fédération de Russie s'aligne sur la première option. À cet égard, la Russie s'acquitte, et entend continuer à le faire, de ses obligations dans le domaine de la réduction et de l'élimination des armes de destruction massive, des armements classiques, de la mise en oeuvre de mesures de consolidation de la confiance et la promotion de la création de zones exemptes d'armes de destruction massive. La Russie a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous espérons que les États dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur entameront rapidement leur processus de ratification, permettant ainsi la mise en oeuvre effective de cet important instrument.

La Russie a ratifié le Traité START II ainsi qu'un ensemble d'accords portant sur START et ABM, signés à New York en 1997. Ces accords ont trait à plus de la moitié des arsenaux stratégiques russes et américains. L'entrée en vigueur de START II et la mise en oeuvre de réductions drastiques des armes offensives stratégiques dépendent maintenant de la ratification par les États-Unis du Traité et de l'ensemble des accords de New York.

La Russie est prête à réduire encore ses armes nucléaires sur une base bilatérale avec les États-Unis, ainsi que sur une base multilatérale avec d'autres États dotés d'armes nucléaires. De fait, cela ne sera possible que si l'équilibre des armes stratégiques est préservé en tant que garantie contre le retour d'un affrontement des pouvoirs au niveau mondial et d'une course aux armements, et si le Traité ABM de 1972 est maintenu et renforcé.

En même temps, nous suggérons d'aller au-delà des réductions drastiques des ogives stratégiques convenues par les Présidents de la Russie et des États-Unis – à savoir descendre à 1 500 pièces au lieu de 2 000 à 2 500. Un accord sur des réductions supplémentaires répondrait aux attentes des peuples du monde et irait dans le sens du Document final de la Conférence d'examen de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

En juillet 2000, au Sommet d'Okinawa, le Président russe, Vladimir Poutine, a présenté au Président des États-Unis, Bill Clinton, des propositions détaillées sur les grandes directions des entretiens START III. Nous ne voyons aucun obstacle à l'ouverture immédiate de ces entretiens.

Certes, notre commission ne peut ignorer le problème du Traité ABM, étant donné que son effondrement accompagné de la destruction potentielle du système complet des importants accords de désarmement, préoccupe aujourd'hui la communauté internationale. La décision du Président Clinton de ne pas s'atteler lui-même au déploiement d'un système de défense antimissile a été perçue en Russie comme une mesure réfléchie et responsable. Cependant, le fait est que cette même décision ouvre la voie à une mise en place accélérée d'une défense nationale antimissile. Ce programme est mené avec diligence et les essais se poursuivent.

Selon nous, l'Assemblée générale devrait, comme elle l'a fait l'année dernière, se prononcer en faveur du Traité ABM. La question relative à la préservation de sa viabilité ne peut impliquer uniquement la Russie et les États-Unis. Cette question concerne tous les États intéressés par le renforcement de la sécurité sur notre planète.

Nous avons l'intention de présenter rapidement un projet de résolution visant à appuyer le Traité ABM. Son libellé est presque identique à celui de la résolution de l'année dernière.

L'adoption de ce projet de résolution serait un nouveau signal en direction de la communauté internationale pour l'inciter à se mobiliser afin de préserver et de renforcer la stabilité stratégique et de réaffirmer l'inadmissibilité de saper le processus de non-prolifération et de désarmement. Nous espérons que notre projet de résolution recevra un large appui.

La délégation russe estime que la Première Commission devrait entamer davantage de discussions sur les questions relatives à l'information en matière de sécurité et sur des mesures destinées à lutter contre l'utilisation des progrès scientifiques et techniques à des fins incompatibles avec le progrès universel et avec la tâche de préserver la paix mondiale. Consciente de l'importance qui s'attache à l'étude de ces problèmes cruciaux, la Russie présentera un projet de résolution intitulé « Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale ». Nous sommes prêts à coopérer avec tous les pays et espérons que le projet russe, comme les années précédentes, sera adopté par consensus.

Dans sa déclaration lors du Sommet du millénaire, le Président Poutine a présenté deux initiatives. La Russie a proposé de lancer et de mettre en oeuvre, avec la participation de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), un projet international visant à abandonner progressivement l'emploi de matières entrant dans la composition des armes – uranium enrichi et plutonium pur – au titre de la production civile nucléaire. L'objectif serait de créer un nouveau cycle d'énergie nucléaire destiné à résoudre de façon radicale les problèmes de la non-prolifération des armes nucléaire, à assurer le développement durable et à assainir le climat mondial. Au Sommet du millénaire, nous avons diffusé un document spécial expliquant cette initiative, et nous espérons qu'une discussion de fond s'instaurera sur cette question, notamment dans le cadre du débat en cours à Vienne.

Depuis que l'humanité se livre de plus en plus à des activités dans le domaine de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, la tâche consistant à prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique est devenue encore plus cruciale. À cet égard, la Russie propose la convocation, à Moscou, d'une conférence internationale sur la prévention de la militarisation de l'espace. Son objectif serait d'attirer l'attention de la communauté internationale sur ce problème en vue de prévenir, grâce à une action commune, et avant qu'il ne soit trop tard, la prolifération de la course aux armements dans l'espace. Les conséquences catastrophiques du maintien de cette prolifération sont difficiles à imaginer même pour les auteurs de science fiction.

Notre proposition ne va pas à l'encontre des intérêts de tout État quel qu'il soit et n'entravera pas l'exploration de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Le fait que des armes de tous types n'aient pas encore été déployées dans l'espace souligne le caractère pragmatique et la faisabilité de l'initiative russe. La Russie a constamment proposé à la Conférence du désarmement de Genève la création d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, avec pour objectif d'envisager des arrangements concrets pour empêcher que l'espace extra-atmosphérique ne devienne un nouveau théâtre d'affrontement armé.

Nous espérons que les initiatives russes recevront le large appui de la communauté internationale et qu'elles se concrétiseront grâce aux efforts communs des États.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre profonde conviction que le riche potentiel de la Conférence du désarmement est loin d'être pleinement utilisé. Nous sommes fermement déterminés à contribuer à donner un nouvel élan aux activité de cette instance unique en son genre. Cela servirait incontestablement la cause du désarmement.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la direction des travaux de la Commission. Nul doute que votre grande expérience nous permettra de mener nos travaux au succès. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. De même, je remercie votre prédécesseur,

l'Ambassadeur Raimundo Gonzalez du Chili, pour l'excellente façon avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission l'année dernière.

L'accumulation et la circulation excessive des armes légères dans le monde ont des conséquences graves et bien connues. Cette utilisation à mauvais escient conduit, entre autres phénomènes, à une augmentation des crimes odieux, à la violence domestique, au suicide et au meurtre lorsque ces armes sont introduites illégalement dans un pays tel que la Colombie et demeurent ainsi, hors du contrôle de l'État, entre les mains d'individus vivant en marge de la loi. Les conséquences d'une telle situation peuvent d'ailleurs être encore plus graves, car elles vont au-delà des questions de sécurité nationale et menacent la sécurité régionale et internationale.

La lutte contre les trafiquants d'armes est une des priorités du Gouvernement colombien. Les autorités nationales mènent des opérations constantes dans différentes régions de notre territoire pour démanteler les groupes de trafiquants d'armes, dont beaucoup appartiennent à des réseaux internationaux.

Une grande quantité d'armes légères circulant dans les pays qui sont sortis d'affrontements armés arrivent en Colombie par le biais de réseaux secrets et illégaux. Il faut mettre fin à cette tendance en ce qui concerne non seulement la Colombie mais tout autre pays touché par un conflit en prenant des mesures pour empêcher les trafiquants et les criminels d'accéder à ces armes. Dans le cas contraire, les armes en circulation continueront d'être utilisées dans ce commerce illégal ou comme monnaie d'échange pour obtenir de la drogue ou d'autres produits illégaux.

La mise en oeuvre de stratégies collectives destinées à combattre le trafic des armes légères signifie qu'il ne faut pas oublier que la demande d'armes illégales émane de groupes ou d'individus hors-la-loi qui, tentant de renverser l'ordre constitutionnel et de propager la violence pour atteindre leurs objectifs, se tournent vers le marché noir pour se procurer des armes interdites par les législations des pays où ils opèrent. En outre, il faut se rappeler que la commerce illicite d'armes provient de marchands qui, profitant du laxisme ou de l'absence de contrôle sur la production, la distribution et la vente des armes légères et des munitions, s'enrichissent de la mort et de la misère provoquées par le commerce illicite de ces armes.

Étant donné qu'une partie du commerce illicite des armes trouve ses racines dans une économie clandestine composée d'un groupe de marchés noirs internationaux disposant de leurs propres sources d'approvisionnement, de réseaux de communication, de distribution et de systèmes financiers, il est évident que la lutte contre ce fléau nécessité que l'on établisse des accords de coopération internationale sur ces aspects du problème.

La Colombie, l'un des pays les plus touchés par le commerce illicite des armes, participe au processus en cours à Vienne en vue de négocier un protocole aux fins de combattre ce trafic. Néanmoins, mon pays estime qu'un instrument international destiné à prévenir et, en dernier ressort, à éradiquer ce commerce illicite d'armes doit être axé principalement sur des mesures qui garantiraient la légitimité de tout commerce d'armes et empêcheraient la circulation de ces armes par des canaux illicites.

Depuis que la Colombie a lancé devant l'Assemblée générale l'initiative de convoquer une Conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects, et que l'Assemblée l'a approuvée par la résolution 46/36 H de 1991, cette initiative a fait son chemin, notamment parmi les pays touchés par ce fléau. Sept ans plus tard, par l'adoption de la résolution 53/77 E, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une telle conférence en 2001. La Colombie espère que cette conférence incitera la communauté internationale à rechercher une solution à ce problème – le commerce illicite des armes – dont le règlement ne peut être reporté.

S'agissant des mines, je tiens à informer la Commission que, le 6 mars 2000, la Colombie a ratifié la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ainsi que ses quatre Protocoles. En outre, le 6 septembre 2000, nous avons ratifié la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel – la Convention d'Ottawa – dans le cadre du Sommet du millénaire.

Les mines antipersonnel continuent, à une fréquence croissante et de façon toujours aussi terrifiante, à attenter à la vie de nombreux Colombiens. En tant qu'État partie à la Convention d'Ottawa, la Colombie est déterminée, conformément au premier paragraphe du Préambule de la Convention, à mettre fin aux souf-

frances et aux blessures provoquées par les mines antipersonnel qui tuent ou mutilent chaque semaine des centaines de civils innocents et sans défense, particulièrement des enfants, qui entravent le développement économique et social, freinent le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et ont d'autres graves conséquences de nombreuses années après qu'elles ont été posées.

Dans le processus de ratification de la Convention d'Ottawa, mon gouvernement est conscient de la responsabilité qui lui incombe, sur les plans moral et humanitaire, de protéger la population de Colombie contre les effets aveugles des mines antipersonnel et de répondre aux besoins des Colombiens. Dans mon pays, nous connaissons malheureusement trop bien le drame que représentent les milliers de mines disséminées sur notre territoire. Il est donc nécessaire de commencer à procéder au déminage et d'aider les victimes de ces engins au cours de notre conflit armé. À cet égard, nous sommes en train d'élaborer des programmes en vue de fournir à ces victimes les moyens de se réinsérer dans la vie sociale et économique. Nous avons l'intention de poursuivre cette tâche avec l'aide généreuse de la communauté internationale, telle celle que nous a accordée le Gouvernement canadien.

Le conflit que connaît notre pays a conduit le Gouvernement à élaborer une stratégie globale connue sous le nom de Plan Colombie. L'élément central de ce plan est le règlement politique du conflit armé. Il comprend également une stratégie de lutte contre le trafic de stupéfiants ainsi que des stratégies complémentaires en vue du redressement économique et social, du renforcement des institutions et de la protection des droits de l'homme. Le Plan Colombie est une stratégie globale dont l'objectif final est l'instauration de la paix avec pour corollaire le renforcement de l'État pour lui permettre d'assumer ses responsabilités. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a fait appel à la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité partagée dans la lutte menée contre le trafic de stupéfiants et, également, à l'appui international en faveur du processus de paix.

La Colombie est l'un des 44 États dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires. Mon pays a signé ce traité et le processus de ratification est en cours d'examen au Parlement. En ce qui concerne le Secrétariat technique provisoire de l'Organisation internationale du Traité, l'une des raisons pour lesquelles la Colombie encourage la prompte ratification du Traité réside dans le fait qu'il nous faut surmonter un obstacle lié à notre législation et qui nous empêche de régler notre quote-part à la Commission préparatoire tant qu'une loi approuvant le Traité n'aura pas été adoptée.

Nous participons également au réseau sismologique qui sera intégré au système international de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par le biais de notre station sismologique locale installée à El Rosal, près de la capitale colombienne.

Pour terminer, je voudrais dire qu'avec les ratifications de la Convention d'Ottawa et de la Convention sur les armes chimiques, en avril dernier, et lorsque sera achevé le processus législatif de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Colombie sera partie aux plus importants accords multilatéraux de désarmement et de maîtrise des armements. Cela dit, nous réaffirmons notre engagement à l'égard du désarmement et de la recherche d'un monde plus sûr, d'un monde en paix que nous pourrons léguer, la conscience tranquille, aux futures générations.

M. Ka (Sénégal) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser mes félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la Première Commission et vous assurer, vous-même et les autres membres du Bureau, de la pleine coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre éminente mission.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre un hommage appuyé à M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint, et à ses collaborateurs pour la compétence et le dévouement dont ils ne cessent de faire preuve au Département des affaires de désarmement.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, les questions de désarmement occupent une place centrale dans le système de sécurité collective que l'ONU progressivement met en place afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

À cette fin, il est vrai que des progrès impressionnants ont été accomplis au cours des deux dernières décennies en faveur d'un désarmement général, complet et vérifié grâce à l'engagement collectif sans cesse renouvelé pour l'avènement d'un monde de paix, de sécurité et de stabilité.

Force est cependant de reconnaître qu'en dépit de ces nombreux progrès, il ne faudrait pas perdre de vue

qu'il reste encore un long chemin à parcourir dans la réalisation d'un idéal de désarmement. Dans le domaine des armes dites classiques, ce sont particulièrement les armes légères et de petit calibre qui continuent de constituer de véritables fléaux non seulement pour les nombreuses souffrances qu'elles infligent aux populations civiles mais surtout pour leur propagation qui aggrave les conflits, encourage les actes terroristes et les trafics de tous ordres et complique en même temps la mise en oeuvre de politiques de consolidation de la paix et de reconstruction nationale après les conflits.

C'est précisément, de toute évidence, l'Afrique qui paie un lourd tribut à la prolifération et à la circulation incontrôlée de ces armes légères qui présentent une source permanente de déstabilisation des États du continent.

C'est pourquoi le Sénégal partage l'avis de beaucoup de pays sur la priorité absolue qui doit être accordée aux stratégies et aux politiques destinées à combattre la circulation de ces armes et à en éliminer le trafic.

Ainsi, avec les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), mon pays s'est résolument engagé dans la recherche d'une solution régionale à ce fléau.

La volonté politique ainsi que les actions concertées menées dans la sous-région ont permis un acquis décisif avec l'adoption, le 31 octobre 1998, à Abuja (Nigéria), par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, d'un moratoire sur la fabrication, l'importation et l'exportation des armes légères en Afrique de l'Ouest.

Ce moratoire, qui est entré en vigueur le 1er décembre 1998, a été élargi et renforcé par le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement destiné à créer les synergies nécessaires entre l'urgence de sécurité et de stabilité et l'exigence d'un développement économique et social harmonieux.

L'objectif à long terme de ce programme est d'instaurer une véritable culture de la paix et de la sécurité dans notre sous-région africaine.

La cérémonie de la Flamme de la paix qui s'est déroulée le 25 septembre dernier à Agadez, au Niger, constitue à cet égard, après celles du Mali et du Libéria, une parfaite illustration de cette volonté des États de la CEDEAO de combattre et d'éliminer la prolifération et l'accumulation des armes légères sur notre territoire.

Fort heureusement, ces actions des pays de notre sous-région ne sont pas isolées. Elles s'inscrivent et s'intègrent dans le cadre d'une campagne internationale d'envergure pour juguler l'accumulation, la circulation et l'utilisation illicites des armes légères.

En Afrique, le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a adopté à Alger, en juillet 1999, des décisions concrètes et responsables pour prendre en charge cette question délicate de la prolifération et de la circulation illicite de ces armes. C'est en application de ces décisions que le Secrétariat général de l'OUA a organisé la première réunion continentale des experts africains à Addis-Abeba, du 17 au 19 mai 2000, avec la participation de l'ONU et des représentants des Gouvernements de la Suède, des Pays-Bas et de la Suisse. Cette réunion avait pour objectif de préparer la tenue d'une conférence ministérielle qui serait chargée de définir une approche africaine commune en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, conférence prévue en 2001.

Il faut souligner que ce besoin de sécurité en Afrique contre ce fléau dépasse largement les frontières du continent, continent qui, faut-il le rappeler, n'est pas producteur d'armements. Il interpelle toute la communauté internationale, notamment les pays producteurs, pour mener une action internationale soutenue et coordonnée afin de résoudre tous les aspects liés à la prolifération et au commerce illicite des armes légères. À cet égard, il y a lieu de se féliciter des initiatives entreprises en Amérique latine et au sein de l'Union européenne.

À l'évidence, toutes ces actions et initiatives, aussi pertinentes soient-elles, ne peuvent atteindre leurs objectifs que si elles sont harmonisées par les organes des Nations Unies dont la responsabilité première est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité a consacré, en septembre 1999, un débat fort enrichissant sur cette question pour constater que la prolifération des armes légères et de petit calibre est un facteur déstabilisateur qui porte atteinte à la bonne application des accords de paix, qui complique les activités liées à la consolidation de la paix et qui entrave les politiques de développement économique et social.

La pertinence de ce diagnostic donne toute la mesure de l'importance qu'il faut accorder à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et la première session du Comité préparatoire de cette conférence, réunie ici même à New York du 28 février au 3 mars 2000, nous a convaincus de l'urgence à trouver des réponses appropriées à cette question.

Le Sénégal, à l'instar d'autres pays, estime que l'action internationale de lutte contre la prolifération des armes légères devrait viser le renforcement de la réglementation en matière de transfert d'armes ainsi qu'une plus grande transparence des transactions commerciales et des activités de courtage et, enfin, une coopération plus décisive dans la mise en oeuvre des programmes régionaux et nationaux de collecte et de destruction de ces armes.

Dans la réalisation de ces objectifs, la Conférence devrait aboutir à l'adoption d'un programme d'action contenant des dispositions non seulement politiques mais également juridiquement contraignantes tout en reconnaissant que, pour nécessaires qu'elles soient, les mesures de contrôle de la production, du stockage et du transfert des armes légères ne devraient en aucune façon porter préjudice au droit régalien des États à la légitime défense consacré par la Charte des Nations Unies.

Comme la Commission l'aura constaté, la problématique de la prolifération et de la circulation illicite des armes légères constitue une source de préoccupation majeure pour mon pays, le Sénégal. La question des mines antipersonnel l'est aussi. L'entrée en vigueur, en mars 1999, de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction constitue certes une étape importante dans les efforts que déploie la communauté internationale en faveur du désarmement et de l'éradication de ces armes dévastatrices, véritable fléau de notre temps. Mais nous devons à présent nous investir davantage dans la mise en oeuvre pratique des dispositions pertinentes de cet important instrument juridique international.

Il y a lieu de se féliciter des conclusions de la deuxième réunion des États parties, tenue à Genève du 11 au 15 septembre dernier, notamment dans le cadre des actions en matière de déminage qui gagneraient à bénéficier de ressources financières, matérielles et techniques plus substantielles. De même, la publication, le 7 septembre, du Rapport de l'observatoire des mines constitue une source de satisfaction surtout lorsqu'il affirme la chute drastique de la production de ces engins de mort, une intensification de la destruction des stocks et un arrêt presque total du commerce de ces armes depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa.

Mon pays attache également un prix particulier à la réalisation de notre objectif commun d'un désarmement nucléaire général, complet et vérifié. Au demeurant, de grands progrès ont été réalisés au cours de la décennie en matière de réduction, d'élimination et de non-prolifération de ces armes de destruction massive. L'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, le renforcement de la Convention sur les armes bactériologiques (biologiques) et la signature par une très grande majorité de pays du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constituent assurément à nos yeux des étapes importantes dans la bonne direction.

S'y ajoutent les développements positifs intervenus à l'occasion de la sixième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et portant notamment sur l'engagement sans équivoque de la part des États dotés de l'arme nucléaire de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Nous devons cette percée significative à la perspicacité et aux talents de négociateur du Président de la Conférence, mon ami l'Ambassadeur Baali d'Algérie. Je lui renouvelle les félicitations de ma délégation pour cet acquis considérable qui renforce ainsi le caractère de pierre angulaire du TNP et du régime mondial de non-prolifération.

Il convient également de se féliciter des décisions récentes de la Douma russe de permettre les ratifications de START II et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et qui, je l'espère, contribueront au lancement de nouvelles initiatives dans le domaine du désarmement nucléaire.

En dépit de ces acquis, il reste encore un long chemin à parcourir dans la voie menant au désarmement complet et de non-prolifération nucléaire. En effet, en dressant le bilan des négociations sur le désarmement et la maîtrise des armements nucléaires, force est de constater un certain immobilisme, voire un recul, surtout au cours de ces deux dernières années. Cette situation pose évidemment la question de savoir quelle

suite devrait être donnée à l'élan que nous avions créé au cours de ces cinq dernières années.

Ouvrant les travaux de la sixième Conférence d'examen du Traité d'interdiction sur la non-prolifération des armes nucléaires, le 24 avril dernier, à Rome, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, s'est fait l'écho des inquiétudes suscitées par le projet du bouclier antimissile et de ses conséquences sur le Traité sur la limitation des missiles antibalistiques en affirmant :

> « Le défi le plus immédiat qui nous attend dans le domaine du désarmement nucléaire réside dans les pressions accrues exercées en vue du déploiement des systèmes de défense antimissile. »

Comme nous le constatons, dans le domaine du désarmement nucléaire, les efforts devraient surtout viser à éviter les causes de compétition entre puissances nucléaires.

À cette préoccupation de la communauté internationale s'en ajoute également une autre : celle de l'enlisement de la Conférence du désarmement dont mon pays est membre. En effet, depuis plus de trois ans, cette unique instance de négociations dans le domaine du désarmement nucléaire se trouve paralysée par des considérations stériles peu en rapport avec sa solide réputation d'efficacité, où l'esprit de consensus avait toujours prévalu.

Cette situation déplorable n'a pas permis la poursuite des négociations relatives à une convention sur l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires, et entamées depuis 1998.

Ma délégation voudrait réitérer ici son invitation aux membres de cette conférence pour que les consultations soient dépassionnées et que s'instaure un nouveau climat de confiance. C'est le gage du succès pour une entreprise aussi gigantesque que celle de parvenir ensemble à l'élimination totale, vérifiable et universelle des armes nucléaires.

Depuis plus de 50 ans, nous nous sommes engagés en tant que communauté des nations à oeuvrer ensemble pour la réduction et l'élimination complète des armes nucléaires et nous devons poursuivre ces efforts, car si le désarmement nucléaires est une contribution significative à l'avènement d'une ère de paix et de sécurité dans le monde, le développement économique et social l'est également. En effet, on ne cessera jamais de le répéter, le désarment est une condition *sine qua non* à la prévention des conflits dans de nombreux pays en développement. Or, les conflits sont assurément les pires ennemis du développement. Par ailleurs, des richesses immenses sont englouties chaque jour dans la course aux armements au détriment des politiques de développement durable. Nous avons aujourd'hui le devoir de corriger cette situation et de faire en sorte que le développement de nos nations, grâce au dividendes du désarmement, devienne une de nos options majeures à l'aube du nouveau millénaire.

M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. J'adresse également mes félicitations aux autres membres de la Commission.

Le Chili a une politique pragmatique et est prêt à soutenir de nouvelles approches. Il est donc fondamental, selon nous, que les travaux de la Première Commission s'orientent vers la réalisation d'un certain nombre d'objectifs susceptibles de promouvoir une plus grande confiance dans les mécanismes de désarmement et de contribuer à définir de nouveaux concepts de la sécurité internationale.

À cet égard, nous pensons que la notion de sécurité humaine est une approche qui renouvelle et enrichit notre tâche car elle constitue un cadre conceptuel axé sur l'être humain. Outre qu'elle souligne le rôle du droit humanitaire et des droits de l'homme en tant que pilier fondamental pour son développement, l'idée de sécurité humaine encourage également, entre autres, les efforts menés pour l'interdiction complète des mines antipersonnel, la protection des civils dans les situations de conflits armés et la prévention du commerce illicite des armes légères.

C'est pourquoi, nous appuyons la convocation, en 2001, d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects en tant qu'initiative visant à encourager une approche réellement mondiale susceptible de réduire les effets négatifs de la prolifération des armes légères. Afin de parvenir à cet objectif, nous pensons qu'il convient d'y faire participer la société civile, notamment le secteur privé. Cette participation est importante pour que la conférence parvienne à des résultats fructueux afin de réduire les risques encourus les personnes les plus menacées par ces armes – notamment les enfants qui sont souvent recrutés en tant que soldats dans différents conflits de par le monde. Ce problème a été clairement

et tragiquement décrit dans une étude réalisée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. En effet, cette étude a révélé qu'au cours de la dernière décennie deux millions d'enfants étaient morts des conséquences directes des conflits armés et que 6 millions d'enfants avaient été grièvement blessés ou handicapés à vie. Il est encourageant de constater que certains progrès sont réalisés dans ce domaine, notamment l'apparition d'idées novatrices telles que les programmes d'« armes contre développement » et d'« armes contre nourriture », ainsi que des mesures concrètes de désarmement dans certaines collectivités.

Face à la paralysie des travaux de la Conférence de désarmement, il est de la plus haute importance, selon nous, d'intensifier les efforts dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. En outre, étant donné le manque de volonté politique pour effectuer des avancées réelles et significatives dans ces domaines, nous continuons d'appuyer pleinement l'initiative de la Coalition pour un nouvel ordre du jour d'ajouter des éléments en vue de permettre un débat plus adapté aux réalités contemporaines.

Néanmoins nous voulons attirer l'attention sur le résultat de la récente Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et notamment sur l'engagement sans équivoque pris lors de cette conférence par les États dotés d'armes nucléaires d'oeuvrer pour une élimination complète de leurs arsenaux nucléaires. Cet engagement doit se traduire par un processus de négociation et des mesures concrètes afin de parvenir progressivement et systématiquement à la réalisation de cet objectif. Il convient de souligner que les devoirs et droits émanant du Traité constituent pour toutes les parties un programme d'action clair vers l'élimination complète de ces armes. Nous ne pouvons pas continuer à accepter un ordre international dans lequel un petit groupe d'États s'arrogent le droit de posséder des armes nucléaires alors que la vaste majorité ne dispose pas de ce droit.

Pour cette raison et eu égard à l'attachement indéfectible du Chili au droit international nous mettons une fois encore l'accent sur la validité des conclusions de l'Avis consultatif de la Cour internationale de justice qui soulignent l'obligation d'entamer et de conclure de bonne foi des négociations sur le désarmement nucléaire dans tous ses aspects sous un contrôle international strict. Cet avis consultatif constitue une solide base doctrinale qui ne doit pas être ignorée.

Si l'on examine les éléments de l'Avis consultatif de la Cour, il et clair que – compte tenu de ses nombreux effets dévastateurs, l'emploi des armes nucléaires cause d'incalculables dommages à l'humanité – cet avis établit un lien entre les questions relatives au droit du désarmement et au droit humanitaire. En outre, aux termes du droit international – notamment des dispositions de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies – la communauté internationale a l'obligation impérieuse de maintenir la paix et la sécurité et, pour respecter cette obligation, tout usage ou menace de ces armes doit être interdit.

À cet égard, la simple détention d'armes nucléaires dans des situations de graves conflits peut être considérées comme une menace de recours à la force, ce qui est interdit par l'alinéa 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et par les articles 52 et 53 de la Convention de Vienne sur le droit des Traités relatifs à la menace ou à l'emploi de la force par les parties au conflit et par une norme contraignante du droit international à laquelle il ne peut être dérogé.

Selon le Chili, l'Avis consultatif de la Cour internationale de justice représente un cadre de référence permettant d'ouvrir de nouvelles voies à une coopération fondée sur la confiance plutôt que sur la menace d'un affrontement dont les conséquences seraient catastrophiques pour l'humanité. Qui plus est, nous pensons qu'à l'avenir il serait utile d'avoir recours à la Cour internationale de Justice sur des questions de même importance.

Le dialogue et les négociations entre les puissances nucléaires elles-mêmes sont les moyens indispensables pour progresser dans la voie du désarmement nucléaire et de l'élimination d'autres types d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous nous félicitons des récents progrès sur START II, mais hormis cela et les progrès réalisés dans quelques autres domaines, la situation actuelle ne prête guère à l'optimisme. Nous constatons l'épuisement des formules et des idées, aussi imaginatives soient elles, avancées successivement et susceptibles de mener à un véritable processus de négociations, notamment sur certaines des questions les plus pressantes de l'ordre du jour du désarmement international.

La pierre angulaire du processus de désarmement, dont le but ultime est l'élimination des armes de destruction massive, dépend du niveau de stabilité garantissant la relative sécurité des différents acteurs inter-

nationaux. En d'autres termes, cet équilibre dépend du degré de confiance mutuelle entre les principales puissances nucléaires, étant donné les possibilités concrètes et la limitation des systèmes de missiles qui, en retour, créent le climat prédisposant à l'utilisation de ces armes. L'éventuelle modification de cette relation fondamentale, conjuguée à l'existence d'autres conflits non réglés, menace d'ébranler les fondations mêmes de la non-prolifération.

S'agissant du régime de non-prolifération, j'ai l'honneur d'annoncer que, le 12 juillet dernier, le Chili a déposé auprès du Secrétaire général des Nations Unies son instrument de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, devenant ainsi, jusqu'à présent, le soixantième pays à avoir ratifié cet instrument et le trentième des 44 pays dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur. Nous appelons donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité. Nous appelons également tous les États à observer un moratoire sur les essais nucléaire jusqu'à la mise en oeuvre de ce traité

Nous avons suivi avec un intérêt particulier les entretiens historiques qui ont eu lieu en juin dernier entre les Gouvernements du Nord et du Sud de la Péninsule coréenne. Selon nous, ce développement n'est pas fortuit mais bien plutôt le fruit, entre autres, de l'appui de la communauté internationale. En tant que pays membre de l'Organisation du développement énergétique de la Péninsule de Corée, nous pensons qu'il convient de souligner le rôle joué par cette organisation internationale dans la promotion d'une paix durable dans la Péninsule. Sans nul doute, elle a prouvé son efficacité en contribuant à la création de normes de non-prolifération, en encourageant la stabilité et la paix régionales, en devenant un mécanisme de renforcement de la confiance et en servant d'exemple de diplomatie préventive.

Pour ce qui est de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, approuvée par des résolutions successives de l'Assemblée générale, nous réaffirmons notre appui à la position adoptée par les pays du Mouvement des non-alignés sur cette question. Il est nécessaire, selon nous, de parvenir rapidement au consensus afin de lui donner un contenu substantiel qui tienne compte des changements fondamentaux intervenus sur la scène internationale depuis la tenue de la dernière session extraordinaire de l'Assemblé ainsi que des progrès effectués dans le domaine du désarmement. Nous devons également porter une vive attention aux questions qui se font jour. De même, l'Assemblée devrait prêter intérêt aux nouvelles propositions. C'est pourquoi nous entendons continuer à plaider pour la participation la plus large possible des organisations non gouvernementales dont l'activité dans le domaine du désarmement est évidente. À cet égard, nous nous félicitons des contributions créatives qu'elles continuent d'apporter.

Sur le plan des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la sécurité dans le transport maritime international de déchets radioactifs est d'une importance vitale. Le Chili a été parmi les pays qui ont oeuvré pour la prise en compte permanente de cette préoccupation dans les différentes instances. Nous apprécions, entre autres, le fait que, dans son rapport sur les zones exemptes d'armes nucléaires, la Commission du désarmement ait reconnu l'importance de la coopération de ces zones dans l'application des normes régissant le transport international de ces substances.

De même, et plus récemment, nous avons enregistré que le Document final de la dernière Conférence d'examen du TNP a souligné l'importance du facteur sécurité dans le transport international des matières radioactives. Nous insistons donc de nouveau, ici, sur la nécessité de continuer à adopter des mesures destinées à réglementer le transport maritime international fondé sur les niveaux les plus hauts de sécurité applicables afin de garantir la sûreté des populations tout comme celle de l'écosystème et des ressources naturelles. Selon nous, la doctrine pénalisant le mépris du droit lorsqu'il s'agit d'activités extrêmement dangereuses et le régime de la responsabilité objective constituent une solide base doctrinale pour parvenir à la solution équitable des problèmes dans ce domaine. En bref, et en raison des risques incalculables liés aux opérations de cette nature, il s'agit là d'une question concernant la communauté internationale dans son ensemble et ne devrait pas seulement préoccuper les États côtiers et insulaires.

Afin de démontrer une nouvelle fois l'importance que le Chili accorde à cette question, nous parrainons l'organisation d'un séminaire sur les usages pacifiques de l'énergie nucléaire, qui se tiendra à Lima, en 2001, au Centre des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

À cet égard, et pour terminer, nous voudrions attirer l'attention sur les travaux du Centre régional qui, peu après son réactivation, a préparé un pro-

gramme intensif d'activités à l'effet de promouvoir la paix et la sécurité, et sur le rôle joué par le Centre dans la politique menée par le Chili dans la région afin de promouvoir l'instauration d'un climat de confiance. Nous tenons également à souligner notre attachement à ce centre, tout aussi fort aujourd'hui qu'il l'a été durant le processus de sa réactivation, et qui se traduit notamment par nos contributions financières à son fonctionnement.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi épuisé la liste des orateurs.

La séance est levée à 17 h 10.